

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1678

présenté par
M. Christophe

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 37, substituer au mot :

« aux »,

les mots :

« à la situation des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel